

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

## PROCLAMATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la Patrie.

Il dépend encore de nous de laisser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé.

Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la Patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs.

Le maréchal Bazaine a trahi.

Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtements de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'Empire. Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrompé, qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie. L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la Patrie. En moins de deux mois, deux cent vingt-cinq mille hommes ont été livrés à l'ennemi: sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre!

Il est temps de nous ressaisir, Citoyens; et, sous l'égide de la République que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit: l'Europe le voit, l'Europe le sent; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions! ne nous laissons ni alanguir ni énerver, et prouvons par des actes, que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la Patrie libre et fière.

Vive la France! vive la République une et indivisible!

Les membres du Gouvernement,

Ad. CRÉMIEUX. GLAIS-BIZOIN. LÉON GAMBETTA.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que le jury est le juge naturel des délits politiques et des délits de presse,

Décrètent:

Article 1<sup>er</sup>. — La connaissance de tous les délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse appartient exclusivement au jury.

Néanmoins les délits d'injures et de diffamations envers les particuliers continueront provisoirement à être jugés par les tribunaux correctionnels.

Art. 2. — Le jury statue seul sur les dommages-intérêts réclamés pour faits des délits de presse.

## Chronique Politique.

## CAPITULATION DE METZ.

Dimanche soir, Saumur était consterné mais non-abattu. La capitulation de Metz était officielle.

Dès samedi, le bruit en avait couru; mais personne n'avait voulu y croire.

Le lendemain matin, la première dépêche de M. Gambetta, ainsi conçue, était bien faite pour disposer les esprits à la fatale nouvelle:

« Tours, le 28 octobre 1870.

« Il m'arrive de plusieurs côtés des nouvelles graves, mais sur l'origine et la véracité desquelles, malgré mes actives recherches, je n'ai aucune espèce de renseignements officiels.

« Le bruit de la capitulation de Metz circule. Il est bon que vous ayez la pensée du Gouvernement sur l'annonce d'un pareil désastre. Un tel événement ne pourrait être que le résultat d'un crime, dont les auteurs devraient être mis hors la loi. Je vous tiendrai au courant; mais restez convaincus, quoi qu'il arrive, que nous ne nous laisserons pas abattre par les plus effroyables infortunes. Par ce temps de capitulations scélérates, il y a une chose qui ne peut ni ne doit capituler, c'est la République Française. L. GAMBETTA. »

Le désastre est accompli! Metz et l'armée de Bazaine ont capitulé le 27 octobre.

Un télégramme du roi de Prusse annonce que cette reddition met entre ses mains 150,000 prisonniers, dont 6,000 officiers.

C'est avec une douleur profonde et un véritable deuil que nous enregistrons cette catastrophe. Mais, avant de juger et de flétrir, nous croyons devoir attendre que les nécessités cruelles qui ont déterminé l'acte du maréchal Bazaine et aussi les clauses de la capitulation nous soient connues dans leur détail.

Le désastre de Sedan nous avait abattus; celui de Metz nous écrase!

C'est bien le moment de redire, avec supplication et les yeux pleins de larmes: Dieu protège la France!

Le roi de Prusse a télégraphié à la reine Augusta:

« Ce matin, 27 octobre, l'armée du maréchal Bazaine et la forteresse de Metz ont capitulé avec 150,000 prisonniers, y compris 20,000 malades et blessés.

« Cette après-midi, l'armée et la garnison déposeront les armes.

« C'est un des plus importants événements du mois.

« Remercions la Providence!

» Signé: GUILLAUME. »

Les dépêches belges et prussiennes prétendent que la ville et l'armée de Metz étaient véritablement à bout de vivres.

L'emprunt de 250 millions émis simultanément en France et en Angleterre a fait prime dès le premier jour à Londres: c'est la preuve de confiance dans l'avenir de notre patrie que viennent de donner les capitalistes anglais. Les Français, qui disposent d'une épargne, ne pouvaient pas montrer en leur propre pays moins de confiance que des étrangers; aussi apprenons-nous que l'emprunt se couvre avec facilité, quoique le grand marché financier de Paris lui soit momentanément fermé.

Jeudi, dans la seule ville de Tours, il a été souscrit pour un demi-million. Si un centre de population de 45,000 habitants a pu fournir en un jour ce chiffre relativement considérable, on peut juger ce que donnera le reste du territoire.

On lit dans le *Standard*, de Londres, du 29 octobre:

« Si la France acceptait la paix, elle serait, tant que cette paix durerait, l'esclave de l'Allemagne.

« La situation de la France n'est pas désespérée. Les grandes villes arment, des armées considérables se forment. Nous ne croyons pas que la capitulation de Metz, alors même qu'elle serait amenée par les circonstances, doive mettre fin à la guerre.

« Nous sommes certains que l'occupation par l'Allemagne des provinces qu'elle prétend s'annexer, lui coûtera plus qu'elle ne lui rapportera. »

On télégraphie de Bâle, le 28 octobre, soir:

Un ballon, apportant des nouvelles de Paris, est descendu aujourd'hui non loin de la frontière suisse.

Les nouvelles apportées présentent la situation comme très-bonne à Paris.

## Dépêches du Times.

Berlin, 27 octobre.

Les forts de Vanves et de Montrouge ont été rendus beaucoup moins vulnérables par un revêtement en terre dont ils ont été couverts jusqu'à une hauteur de huit pieds. Vanves, Montrouge et Bicêtre ont été reliés par une ligne continue de forts ouvrages en terre.

Les habitants de Versailles ayant pris une attitude menaçante pendant la dernière sortie du Mont-Valérien, ont été prévenus que tout civil qui sortirait de chez lui pendant un combat livré dans le voisinage serait fusillé.

Vingt habitants de Bougival qui sont venus en aide aux assaillants ont été exécutés.

Pendant la sortie, les remparts du Mont-Valérien étaient garnis de dames.

Sarrebruck, 26 octobre.

Les boulangers et bouchers, ici et à Saint-Jean, ont reçu l'ordre de s'approvisionner largement de pain, de farine, de viande, etc.; les employés du chemin de fer sont prêts à expé-

dier sur Metz des convois de vivres, dès que la capitulation aura eu lieu. On a aussi réuni des approvisionnements de sel. Plusieurs centaines d'ouvriers sont prêts à réparer le chemin de fer entre Metz et Courcelles.

On écrit de Tours, au *Phare de la Loire*:

D'après les renseignements particuliers que je me suis procuré ce matin, les membres de la délégation de Tours penchent pour la modération. Ils veulent donner à l'Europe des preuves palpables de l'esprit conciliant qui les anime, et, dans cette pensée, ils insisteront auprès du gouvernement de Paris pour qu'on ne discute pas les conditions de paix avant de conclure l'armistice.

Les seuls points sur lesquels on ne transigera pas, ce sont de bonnes conditions militaires et la faculté pour les Alsaciens et les Lorrains de prendre part aux élections pour la Constituante.

Si l'armistice ne se signe pas, les Prussiens en porteront la responsabilité tout entière devant l'Europe et devant l'histoire; car cette dernière condition elle-même ne préjuge en rien la question des rectifications de frontières.

Le gouvernement a, pour désirer l'armistice, des raisons toutes nouvelles et qui grandissent chaque jour. La réunion d'une assemblée constituante est jugée impossible sans une trêve qui suspende le blocus de Paris. Or, la réunion de l'Assemblée paraît être le seul moyen de remédier aux événements de Lyon et de Marseille, sur lesquels le gouvernement a des nouvelles excessivement graves.

Il est probable que ces nouvelles ne seront pas publiées aujourd'hui à Tours, ou du moins qu'elles ne le seront que par la presse d'opposition, qui devrait peut-être garder une réserve plus grande en face de ces douloureux événements.

Le *Club de l'Alhambra*, de Marseille, a, sur le rapport de M. Gaston Crémieux, qui revenait de Tours, voté la déchéance du Gouvernement de la défense nationale, l'institution de la *Ligue du Midi* et de la *Commune révolutionnaire* de Marseille, chargée de gouverner la *Vallée républicaine du Rhône*. Cette ligue se composera de 48 délégués, 3 pour chacun des 16 départements qui composent la vallée du Rhône. 16 de ces délégués seront en permanence à Marseille, où ils sont chargés du pouvoir exécutif, tandis que les autres reçoivent la mission de *républicaniser* les paysans.

Dans la même séance, on a prononcé le rappel du général Cluseret et la mise en liberté des citoyens Combe et Bastelica, orateurs des réunions publiques. On a ensuite jugé le préfet des Vosges, le maire d'Epinal, le général Cambriels et le citoyen Gambetta, accusés de trahison, de fourberie et de ne pas aimer la République. Le préfet des Vosges a été condamné à la flétrissure pour fourberie et parce qu'il n'a pas exécuté les ordres du peuple de Marseille. Le maire d'Epinal a été plus heureux: son jugement a été ajourné.

Quant au général Cambriels, on a décidé de le remplacer par le général polonais.

Il est bon de lire quelquefois les journaux de province: l'*Indépendant de l'Oise* était hier particulièrement intéressant. On sait que ce

journal s'imprime à Beauvais, et que Beauvais est sous la domination prussienne. Or, nous savons que les Prussiens ne sont pas des gens à laisser les journaux qu'ils tiennent sous leur coupe, propager des idées qui leur seraient désagréables.

L'Indépendant de l'Oise, donc, consacrait son article de fond à souhaiter une sorte de bienvenue à des préliminaires de paix et à faire ressortir les avantages de la nomination d'une constituante.

Dans ce même l'Indépendant de l'Oise, nous trouvons des nouvelles de Wilhelmshöhe, sans indication de source, qui tendent à montrer autour du prisonnier une grande animation et un va-et-vien de personnages politiques; on y voit, par exemple, que M. Conneau serait de retour d'un voyage à Florence, que M. Raimbaux va en Russie, etc., enfin nous en extrayons ce passage:

« Wilhelmshöhe, 18 octobre.

Depuis vingt-quatre heures, de singulières dispositions d'esprit paraissent s'être emparées de l'habitant involontaire du château. Il paraît que de graves nouvelles sont arrivées, probablement par rapport au voyage du général Boyer, un des aides-de-camp du maréchal Bazaine, au quartier-général prussien. L'empereur a aussi reçu la nouvelle que le gouvernement prussien avait pris des informations chez les commandants d'un grand nombre de forteresses prussiennes pour connaître le chiffre des prisonniers qu'ils pourraient encore accueillir. Vous comprenez que cela se rapporte à la capitulation prochaine de Metz. »

Eh! bien, ces nouvelles de Wilhelmshöhe, sont reproduites qui de la Gazette de Cassel, qui de la Gazette de Cologne.

Cela ne serait-il pas fait pour corroborer l'opinion qui attribue à des intrigues prussiennes tous les bruits singuliers qui courent l'Europe au sujet de Metz, des projets inconnus du maréchal Bazaine, des promenades mystérieuses des généraux Bourbaki et Boyer, etc.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Jeudi soir à Tours a eu lieu, à l'hôtel de Bordeaux, une réunion du comité central républicain de la province et des délégués de Paris, pour l'étude de la liste des candidatures de Paris aux prochaines élections.

Cette liste préparatoire est soumise à la discussion des commissions des départements par la réunion des comités ouvriers et démocratiques de Paris, afin que les élections puissent être rapidement effectuées dès que les exigences de la défense nationale le permettront.

Sur quarante-trois candidatures de Paris, trente environ paraissent avoir été déterminées, quelques anciens candidats ont été rayés et un assez grand nombre de places ont été réservées aux hommes nouveaux.

La plupart des comités républicains de province se sont déjà engagés réciproquement à soumettre la liste de leurs candidats à la réunion centrale des comités de Paris.

— Nous croyons savoir que M. de Francon-

nière, l'aide-de-camp du prince Napoléon, était ces jours derniers à Tours, où il a eu des entretiens avec un certain nombre de personnes.

— On annonce que Napoléon III fait préparer à Wilhelmshöhe l'histoire de la reddition de Sedan, qui serait publiée sous forme de brochure.

— Des dépêches de Berlin, du 27 octobre, annoncent qu'on vient de recevoir 60,000 fourrures pour l'armée qui assiège Paris.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les eaux ont assez monté pour permettre d'inonder la vallée de la Loire. Déjà les trois arches sur l'Authion (route de Rouen) sont barrées et l'eau se déverse à gauche et à droite dans les prairies.

On espère qu'on pourra couvrir la campagne de 30 centimètres d'eau. La levée de Briare sera coupée en amont, assez loin de Saumur.

La Loire monte toujours et le temps est pluvieux.

Un escadron de hussards est arrivé samedi à Saumur. Il a été caserné à l'Ecole de cavalerie.

Il arrivera demain matin à Saumur 3,800 gardes nationaux mobilisés de l'arrondissement de Cholet. Ils seront casernés à l'hôpital où les services seront resserrés; à l'Ecole mutuelle dont les classes sont transférées au Collège, à l'hospice de la Providence, et dans des caves des coteaux du Petit-Puy.

500 hommes mobilisés d'Angers ont passé ce matin à Saumur, se rendant à Fontevault pour y tenir garnison.

Un escadron de chasseurs a quitté Saumur hier, en tenue de campagne. Inutile de faire connaître sa destination.

Un employé du chemin de fer de Saumur, M. Augustin Gallas, a trouvé à la gare un billet de Banque de 100 fr. et s'est empressé de faire connaître sa découverte. Le billet a eu bientôt retrouvé son maître, M. Sechet, grainetier à Saint-Lambert.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Composition de la liste générale du jury.

Un décret du Gouvernement de la défense nationale, en date à Paris, du 14 novembre 1870, ordonne que le décret de l'Assemblée nationale, du 7 août 1848, sur le jury, sera provisoirement remis en vigueur.

En conséquence l'administration municipale informe les habitants de la ville de Saumur que la liste générale du jury va être dressée conformément au décret du 7 août 1848.

L'article 1<sup>er</sup> de ce décret est ainsi conçu: « Tous les Français, âgés de 30 ans, jouissant des droits civils et politiques, seront portés sur la liste générale du jury, sauf le cas d'incapacité ou de dispense prévu par l'article suivant.

» Article 2. Ne peuvent être jurés:

» 1<sup>er</sup> Ceux qui ne savent pas lire et écrire le français. »

Pour faciliter la composition de la liste générale du jury et éviter des réclamations, les personnes désignées sous l'article 2<sup>e</sup> précité de ce décret, sont instamment priées de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie de Saumur.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

Les membres du conseil municipal faisant fonctions de maire,

Signé: BODIN, COMBIER, LABICHE.

### VILLE DE SAUMUR.

Ordre général de police municipale pour les gardes nationaux mobilisés, casernés dans la ville de Saumur.

ART. 1<sup>er</sup>. La ville de Saumur place sous la sauvegarde de MM. les officiers, sous-officiers et gardes nationaux mobilisés, les bâtiments communaux ou particuliers appropriés à leur casernement, de même que les objets mobiliers renfermés dans ces bâtiments, quelle que soit leur nature ou leur destination.

Art. 2. Un inventaire aussi exact que possible sera dressé de ces divers objets mobiliers, qui seront remis en consigne à chaque chef de compagnie ou de détachement occupant un local séparé.

Art. 3. Dans chaque caserne où il sera possible d'installer des logements d'officiers, ces logements devront être occupés pour la plus grande garantie de l'ordre intérieur.

Art. 4. Un poste devra être institué dans chacune des casernes.

Art. 5. Il est expressément défendu de fumer dans les chambres et d'y introduire des allumettes chimiques et des lumières non renfermées dans des lanternes.

Art. 6. La retraite devra être battue et sonnée tous les soirs, à 8 heures 1/2 au plus tard.

Art. 7. Les gardes nationaux mobilisés devront concourir à la tranquillité publique. Dans ce but, il leur sera assigné trois postes en dehors de ceux de leurs casernes, savoir: Un à la Croix-Verte, dans l'ancien bureau d'octroi; un à la prison et un au Pont-Fouchard. Il pourra être requis des factionnaires à ces différents postes pour tout service municipal.

Art. 8. Des exemplaires du présent ordre seront affichés dans toutes les casernes de gardes nationaux mobilisés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 octobre 1870.

Le Conseiller municipal délégué,  
f. <sup>me</sup> de Maire de Saumur,  
LABICHE.

Vu et approuvé,

Saumur, le 30 octobre 1870.

Le Sous-Préfet: J. ABELLARD.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions, — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, le 31 octobre 1870. 11 h. 50 matin.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Hier, dix à douze mille ennemis ont attaqué Dijon, et ont rencontré résistance de troupes régulières, mobiles et garde nationale sédentaire.

Combat en avant de la ville et dans faubourg a duré de 9 heures du matin à 4 h. 1/2. Bombardement a entraîné retraite de la garnison.

Avant-hier 150 cuirassiers blancs ont paru à Châteaudun et repris, après quelques heures, la route d'Orléans.

Vers le Nord on ne signale aucun mouvement ennemi sérieux, quelques éclaireurs seulement rencontrés par francs-tireurs.

Rapport officiel de Verdun signale sortie heureuse le 20 octobre; garnison a enlevé les postes prussiens et encloué 26 pièces gros calibre.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

### Marché de Saumur du 29 octobre.

Froment (l'h.) 77 k.	17 30	Graine tréfle	50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . . .	74 16 63	— luzerne	50	—
Seigle . . . . .	75 10	Foin (charr.)	780	165
Orge . . . . .	65 10	— Luzerne	780	157
Avoine . . . . .	50 13	Paille	780	65
Fèves . . . . .	75	Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs . . . . .	80 35	— cassées	50	—
— rouges . . . . .	80 35	Cire jaune . . . . .	50	150
Graine de lin . . . . .	70	Chanvre tillé		
Colza . . . . .	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . . .	50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k.	—	Blanc . . . . .	—	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur . . . . .	—	—
— de lin . . . . .	50	Brun . . . . .	—	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869,	1 <sup>re</sup> id.	35 à 45
Id. 1869,	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 36
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 33
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1869. . . . .		28 à 32

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869. . . . .		70 à 75
Champigny, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1869. . . . .		» à »
Varrains, 1869 . . . . .		70 à 75
Bourgueil, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 90
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1869. . . . .		70 à 75
Chinon, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

## VENTE

D'EFFETS MILITAIRES

Hors de service et autres objets.

Le vendredi 11 novembre 1870, à l'heure de midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'effets militaires réformés, et autres objets, savoir:

- 1<sup>o</sup> A l'atelier de l'Arçonnerie.
- 2<sup>o</sup> A l'Ecole de cavalerie.
- 3<sup>o</sup> A l'Hôpital militaire.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc.

Saumur, le 29 octobre 1870.

Le Receveur des Domaines,

(370)

DURAND

Armurier à Saumur,  
Informe sa clientèle qu'il vient de

recevoir de fabrique une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.  
Le tout à très-bon compte.

A VENDRE  
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,  
Près Saumur. (181)

A LOUER  
Présentement,

MAISON OU PORTION DE MAISON

GARNIE OU NON-GARNIE,  
Rue du Marché-Noir.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.  
S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

GARDE NATIONALE.

AVIS.

La maison LUARD, rue Royale 35, s'occupant spécialement de la fourniture des képis et équipement pour gardes nationaux, est en mesure de fournir, dans le plus bref délai, et à des prix qui défient toute concurrence, toutes commandes, quelle qu'en soit l'importance.

Se trouvent à la même maison: Les cocardes nationales au prix de 25 centimes. (367)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE VASTE MAISON, avec servitudes, très-belles caves, cour et

jardin, situés à Doué, contenant environ 35 ares.

S'adresser à M. André RULLIER-GUYON, propriétaire à Doué. (371)

## CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.

COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Saumur, P. GODET, imprimeur.